

**Septième Conférence des Hautes Parties
contractantes au Protocole V relatif aux restes
explosifs de guerre, annexé à la Convention
sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi
de certaines armes classiques qui peuvent
être considérées comme produisant
des effets traumatiques excessifs ou
comme frappant sans discrimination**

30 août 2013
Français
Original: anglais

Genève, 11 et 12 novembre 2013
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Organisation des travaux, y compris ceux
de tous organes subsidiaires de la Conférence

Programme de travail provisoire

Présenté par le Président désigné

Lundi 11 novembre 2013

10 h 00-13 h 00

- Ouverture de la Conférence (points 1 à 7 de l'ordre du jour).
- Échange de vues général (point 8 de l'ordre du jour).
- Universalisation.
- Présentation de rapports nationaux.

15 h 00-18 h 00

- Enlèvement des REG et article 4.
- Assistance aux victimes.

Mardi 12 novembre 2013

10 h 00-13 h 00

- Coopération et assistance.
- Mesures préventives générales.
- Points 9 à 14 de l'ordre du jour.

15 h 00-18 h 00

- Adoption du document final et clôture de la Conférence (point 15 de l'ordre du jour).